



POUR UNE RÉOUVERTURE DES RESTAURANTS LE MIDI

La fermeture prolongée des restaurants cause de grosses difficultés aux agriculteurs qui les fournissent avec des stocks qui s'accumulent et des trésoreries en berne. En 2020, ce sont près de 7 milliards d'euros de matières premières qui n'ont pas été achetées. La restauration hors domicile constitue un débouché important pour les paysans.

La pause déjeuner est devenu inconfortable depuis la fermeture des restaurants pour les salariés du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) avec ce froid glacial. Dans la Creuse, une dérogation est accordée depuis le 4 janvier pour la réouverture de 13 restaurants à l'heure du déjeuner. Des conventions ont été passées entre les chambres consulaires et les restaurateurs afin de rouvrir les restaurants le midi pour servir des formules de type « repas ouvrier ». Les restaurateurs s'engagent à respecter toutes les mesures sanitaires c'est-à-dire pas plus de six à table, distanciation d'un mètre minimum entre les chaises, masques pendant les déplacements ...).

Le MODEF demande la réouverture des restaurants le midi à partir du 20 janvier dans tous les départements afin de soutenir les restaurateurs et les producteurs locaux. La fermeture des restaurants est un véritable désastre pour les agriculteurs.

Angoulême, le 13 janvier 2020
Le Secrétaire National du MODEF National,
Jean-Claude WAILLIEZ
06 38 48 90 38